

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE
CHARBONNIERES-LES-BAINS / LA TOUR-DE-SALVAGNY / MARCY L'ETOILE**

Siège : Mairie de Charbonnières-les-Bains Tél. : 04.78.19.80.07 Fax : 04.78.87.02.34

Séance du 10 avril 2024 Délibération n° 2024-10-04-001

OBJET : COMPTE DE GESTION 2023

Date de la convocation : 26 mars 2024

Reçu le **19 AVR. 2024**
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES
ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE

MEMBRE	PRESENT	ABSENT	REPRESENTE PAR
CHARBONNIERES-LES-BAINS			
EYMARD Gérald		X	Patrick BOY
BOY Patrick	X		
FONTANEL Maxence		X	
CARDINAL Sandrine	X		
CHANAY Patrick		X	Sandrine CARDINAL
LA TOUR-DE-SALVAGNY			
PILLON Gilles	X		
HOUDEAU Sylvère	X		
JAL Jean-Philippe	X		
PONTET Damien		X	Alain MOREL
MOREL Alain	X		
MARCY-L'ETOILE			
COMMUN Loïc		X	Chantal DORVEAUX
DORVEAUX Chantal	X		
MAITRE Chantal	X		
DOUCET Laurence		X	Chantal MAITRE
DAUPHIN-GUTIERREZ Françoise		X	

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattache, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par la Trésorière Principale accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer

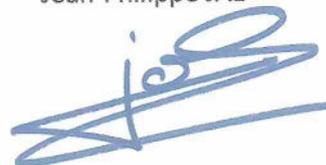
Après s'être assuré que la Trésorière Principale a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis, et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Après délibération, le comité syndical à l'unanimité,

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par la Trésorière Principale, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Ont signé au Registre tous les Membres présents,
Pour extrait conforme,

Le Président,
Jean-Philippe JAL



Délibération notifiée le 15/04/2024
à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire.

Délibération affichée le